

DÃ©couvrir les conditions et effets de la convention AERAS – ADCEC

Conditions et effets de la
convention AERAS

Code produit : ADCEC

Niveau : Initiation

ModalitÃ© : E-learning

DurÃ©e (en heure) : 1.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

gestionnaires santÃ© et
prÃ©voyance, commerciaux,
intermÃ©diaires

PrÃ©requis :

aucun

Objectif

Retenir les conditions d'assurabilitÃ© des risques aggravÃ©s.

Programme de la formation

- Risque aggravÃ© de santÃ© et convention AERAS

Une assistance technique et pÃ©dagogique de l'apprenant est assurÃ©e tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordÃ©, avec une rÃ©ponse dans les 48 heures.

Moyens d'Ã©valuation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction Ã chaud complÃ©tÃ© par chacun Ã l'issue du stage
- Questionnaire d'Ã©valuation Ã froid complÃ©tÃ© par chacun entre 2 et 3 mois aprÃ¨s le

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive :
contenu médiatisé,
hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative
: propositions d'activités
favorisant l'intervention de
l'apprenant
- Méthode interrogative :
questions et/ou consignes
permettant à l'apprenant
de découvrir de nouvelles
connaissances en
recherchant les
informations dans des
ressources pédagogiques
- Méthode active :
l'apprenant est amené à
retrouver des informations
contenues dans le module
pour résoudre un
problème ou répondre à
une question